

MARS 2022

Journal d'informations syndicales



Compte Rendu CHSCT du 31/03/2022

Notre délégation a été la seule à lire une déclaration liminaire, nous sommes intervenus (voir déclaration liminaire ci-dessous) pour dénoncer à nouveau le NRP et surtout nous nous sommes appuyés sur le rapport du 16 Février 2022 de la défenseure des droits. En effet, nous avons pu montrer que l'accélération de la transformation numérique de l'administration, la disparition des structures de plein exercice modifient en profondeur la relation de l'usager avec l'Administration.

Et ce n'est pas la multiplication des Espaces France Services qui va permettre aux usagers d'avoir un service de proximité. En effet, les usagers se plaignent de plus en plus en indiquant que ce ne sont que des boîtes aux lettres ou qu'ils permettent juste d'obtenir un rendez-vous dans un service compétent bien trop distant de leurs domiciles.

Les échanges ont été nombreux avec notre DDFIP, il nous a rejoint sur certains points mais a une vision différente notamment sur les Etablissements France Services.

Si nous avons conservé notre maillage territorial, il n'y aurait pas besoin de notre présence au sein de ces EFS.

Nous avons ensuite abordé les sujets à l'ordre du jour :

1) Observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans le registre santé et sécurité des services de la DDFIP 42

Aucune mention depuis le dernier CHSCT. Dans leur immense majorité, les problématiques sont réglées par le BIL.

2) Fiches d'accident de travail et de maladies professionnelles :

1 accident de travail en 2022 qui a engendré un arrêt de travail de 30 jours.

3) Fiches de signalement :

Il y a systématiquement une prise de contact avec l'agent auteur de la fiche de signalement et un courrier à destination de l'usager (si demande exprimée par l'agent).

Nous avons relevé le dysfonctionnement dans le cadre de la transmission d'une fiche de signalement. Un rappel va être fait à l'ensemble des chefs de service.

Si un agent ne veut pas rédiger de fiche de signalement (par peur des représailles notamment), le chef de service doit rédiger à son nom une fiche de signalement et la direction pourrait saisir en son nom le procureur de la République.

4) compte rendu des exercices d'évacuation :

La réglementation nous a été rappelée. 2 exercices doivent être programmés chaque année dont 1 avec une entreprise spécialisée.

Les exercices sont d'ores et déjà programmés.

5) Rapport de la visite du Service National de l'Enregistrement à Roanne :

Nous avons présenté ce rapport de la visite de la délégation du CHSCT (Solidaires / FO / CFDT).

L'ensemble des remarques ont été réglées ou sont sur le point de l'être.

Concernant le problème de procédure d'archivage le DDFIP nous a indiqué qu'il allait s'en occuper et vérifier les procédures qui doivent être appliquées.

6) Présentation de la note d'orientation ministérielle, santé, sécurité et conditions de travail 2022 par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail:

-Rappel du rôle primordial des CHSCT durant la pandémie du Covid

-Prévention des risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail, avec la mise en place prochaine d'un outil d'auto-diagnostic. Un bilan sera fait au CHSCT de l'automne.

-Prévention des risques liés aux réorganisations

-Vigilance dans le contexte sanitaire

-Campagne DUERP et déploiement d'un nouvel applicatif en 2023.

-Vigilance sur l'aération des locaux. La DDFIP 42 a acquis 10 détecteurs de CO2 mobiles qui vont être déployés dans les différents services, notamment ceux à risques comme les accueils / Salles de réunion / restaurants administratifs ...

Un rappel a été fait sur l'importance de l'aération manuelle.

-Attention portée aux télétravailleurs et à ceux qui reviennent en présentiel

-Formation et sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles.

Les membres du CHSCT vont suivre une formation spécifique.

Rappel de l'existence de la cellule « Allodiscrim » et de la convention avec la fédération France Victimes.

7) Budget du CHSCT :

Conformément à ce que nous avons dit au Groupe de travail Budget, nous avons indiqué que nous allions voté CONTRE ce budget car la direction n'avait pas tenu compte de notre opposition sur le financement de différentes actions.

Afin d'obtenir un consensus, le DDFIP a retiré des propositions et réduit le montant d'un financement du CHSCT, cela a permis de financer :

-Relamping (passage aux LEDs) du site de Charcot 1^{er} étage pour 11 315 €

-Relamping du site de Charcot 3^{ème} étage pour 9171 €

Nous avons demandé ce financement car demandé par les agents. Ainsi cela permet de réduire la liste des projets soumis au CTL du 1^{er} Avril (demain) et donner satisfaction à plus d'agents.

On a demandé à la direction d'actionner tous les leviers possibles pour financer l'ensemble des projets :

-Budget du Fonds d'Amélioration

-Budget CHSCT

-Budget Participatif

-Dotation Globale de fonctionnement

En raison du consensus trouvé avec la direction et les autres Organisations Syndicales, nous avons finalement voté POUR.

8) Questions diverses :

-Nuisances sonores à Roanne avec le début des travaux d'isolation par l'extérieur. Un rappel à l'ordre a été fait hier à l'entreprise par la direction. L'entreprise devra désormais prévenir la direction au moins 48 heures à l'avance et pour éviter les nuisances les agents pourront être placés en télétravail.

-Salle de formation à Gruner : suite au dégât des eaux, les déclarations ont été faites aux assurances. Le DDFIP va faire accélérer la gestion de ce sinistre.

-Augmentation du recours aux services de l'assistante sociale depuis 2 mois, principalement pour 2 raisons :

- Retours sur site après un télétravail prolongé
- Problèmes financiers notamment dans le cadre du NRP

-Fontaine à Eau du restaurant administratif de Charcot : contact avec les services sociaux pour un entretien et une remise en route.

Pour Solidaires Finances
Rémy ALEMAN
Béatrice BONACORSI
Christiane RIGAUD



St Etienne, le 31 Mars 2022

Monsieur le Président,

Le Nouveau Réseau de Proximité constitue une étape supplémentaire du démantèlement de notre Direction et de nos missions.

La nouvelle sémantique utilisée, si elle peut tromper les personnes extérieures aux Finances Publiques ne leurre pas les agents présents au quotidien qui en subissent toutes les conséquences.

Il est clair que le but est comme toujours de supprimer des emplois, d'adapter la structuration de nos services non pas à la demande des redevables et des contribuables mais aux moyens que nous accordent les gouvernements successifs depuis 20 ans.

Nous allons vous citer des données du rapport de la défenseure des droits sur la dématérialisation des services publics du 16 Février 2022:

- Près d'un quart des français ont le sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics
- 22 % des personnes ne disposent à leur domicile ni d'un ordinateur, ni d'une tablette
- 8 % des Français n'ont pas d'adresse mail personnelle ou professionnelle
- 15 % des Français n'ont pas de connexion internet à domicile
- 28 % des personnes s'estiment peu compétentes ou pas compétentes pour effectuer une démarche administrative en ligne
- 25 % des 18-24 ans indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne, c'est 14 points de plus que la moyenne.

L'accélération de la transformation numérique de l'administration est porteuse d'une évolution profonde de la relation à l'utilisateur. Il y a trois ans déjà, le Défenseur des droits

avait mis ce sujet sur le devant de la scène en publiant le rapport Dématérialisation des services publics et inégalités d'accès aux droits. Mais aujourd'hui encore, les délégués et les juristes du Défenseur des droits continuent de recevoir des réclamations toujours plus nombreuses, qui sont la conséquence d'une numérisation inadaptée aux situations des usagers. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'établir un rapport de suivi sur les inégalités d'accès aux droits provoquées par des procédures numérisées à marche forcée. Ce rapport fait état des évolutions – parfois des progrès, parfois des reculs – observées ces dernières années et revient sur la façon dont les différentes préconisations émises dans le rapport de 2019 ont été – ou non – suivies d'effet. Des pistes sont proposées pour contribuer à ce que la dématérialisation se fasse au bénéfice de tous les usagers, et non au détriment d'une partie d'entre eux.

Cette volonté traduit l'importance que l'institution attache à l'effectivité de son action. Pour cela, la Défenseure des droits a auditionné des associations qui aident des usagers, des élus locaux, des administrations qui mettent en œuvre les politiques de dématérialisation ou d'inclusion, des personnes concernées, notamment des personnes en situation de précarité numérique et des jeunes. Leurs témoignages et leurs idées ont nettement enrichi le rapport. Une enquête a aussi été réalisée auprès des 530 délégués du Défenseur des droits. Ont été également mobilisés l'analyse des nombreuses saisines mettant en cause les processus de dématérialisation qu'elle continue de recevoir, ainsi que les travaux de recherche existants sur ce sujet.

En 2021, près de 115 000 réclamations ont été adressées à la Défenseure des droits.

90 000 d'entre elles concernent les services publics, pour 35 000 en 2014.

Comme le précédent, ce rapport souligne les difficultés spécifiques que rencontrent certains publics :

- les personnes âgées sont encore souvent éloignées du numérique
- les jeunes sont moins à l'aise qu'on ne le croit avec l'administration dématérialisée
- les personnes handicapées n'ont toujours pas affaire à des services publics accessibles
- les majeurs protégés et les personnes détenues n'ont pas vu leur situation s'améliorer
- les personnes étrangères sont encore plus massivement empêchées d'accomplir des démarches qui sont absolument nécessaires à leur vie quotidienne et au respect de leurs droits fondamentaux
- les personnes en situation de précarité sociale vivent les démarches numériques comme un obstacle parfois insurmontable, alors que ce sont celles pour lesquelles l'accès aux droits sociaux revêt un caractère vital.

Mais ces publics ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés.

En définitive, les effets de la dématérialisation nous concernent toutes et tous. Si la possibilité d'effectuer des démarches en ligne simplifie de nombreuses situations, chacun d'entre nous peut, un jour, rencontrer un blocage incompréhensible face à un formulaire

en ligne, ne pas parvenir à joindre un agent, échouer à dénouer un problème. Surtout, la dématérialisation s'est accompagnée d'un report systémique sur l'utilisateur de tâches et de coûts qui pesaient auparavant sur l'administration. C'est à l'utilisateur de se former, de se faire aider, de faire, d'être capable. Pour accéder à ses droits, il lui appartient de s'adapter aux conditions de l'administration. C'est un renversement historique d'un des trois principes du service public : l'adaptabilité – qui devient une qualité attendue de l'utilisateur, plutôt qu'une exigence qui incombe au service.

Depuis 2019, beaucoup de choses ont changé. La pandémie et les mesures prises par les pouvoirs publics ont renforcé la place du numérique dans la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et politique du pays.

Mais malgré cela, l'ensemble des acteurs s'accordent à estimer qu'aujourd'hui comme hier plus de 10 millions de personnes sont en difficulté avec le numérique dans notre pays.

Nous vous avons alerté lors du CTL du 18 mars 2022 de la création « inopinée » d'Espaces France Services dans le département.

Selon la défenseure, la création des Espaces France services répond, « au moins sur le papier, » à la nécessité de créer un service de proximité donnant accès à plusieurs services publics avec un accompagnement généraliste des usagers.

Pour autant, la transformation numérique de l'administration, telle qu'elle est menée aujourd'hui, et la politique d'inclusion numérique qui l'accompagne, impliquent une transformation du rôle de l'utilisateur dans la production même du service public: il en devient le coproducteur malgré lui. C'est à lui qu'il revient de s'équiper, de s'informer, le cas échéant de se former et, partant, d'être en capacité d'effectuer ses démarches en ligne, tout en répondant aux « canons » fixés par l'administration : comprendre les enjeux de la démarche, le langage administratif, ne pas commettre d'erreur au risque de se retrouver en situation de non accès à ses droits. Sur les épaules de l'utilisateur ou de ses « aidants » reposent désormais la charge et la responsabilité du bon fonctionnement de la procédure. On demande en réalité aux usagers de faire plus pour que l'administration fasse moins et économise des ressources.

L'Association des Maires de France s'alarme sur le reste à charge financier pour les collectivités dans le fonctionnement des EFS et une inquiétude sur la pérennité des financements pour les nouveaux projets.

Nous vous avons alerté dès le début sur la viabilité et la pérennité de ces structures à long terme, allez-vous revenir en arrière sur le projet néfaste du NRP lors de la fermeture de ces structures ?